

Date de convocation : 04 avril 2024



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 15

Étaient présents : M. BRIDIER Bernard, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme GOLENDORF Yolande, Mme JEANJEAN Régine, M. JOSEPH Xavier, Mme MAZURE Daniele, Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration :

Mme NADAL Karine (FATACCIOLI Loïc), M. MARTINEZ Lionel (Xavier JOSEPH), Mme MAYEN Claudine (JEANJEAN Régine), M. REVERSAT Jean (BRIDIER Bernard), M. TALTAVULL Emmanuel (GOLENDORF Yolande)

Absents excusés : Mme BLANCHARD Sandrine, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Corinne Peyrard, 3^{ème} Adjointe au Maire

Dans le cadre de la politique qu'elle mène en faveur des associations, la commune leur attribue, chaque année, des subventions afin de les aider à faire face à leurs dépenses de fonctionnement et leur permettre de développer diverses activités et actions.

Il y a 3 ans afin de soutenir les activités culturelles, festives et sportives, ont été ouverts des financements pour des actions ponctuelles de nature à animer et valoriser le territoire. Cette démarche reste proposée pour 2024.

Il est proposé que la commune verse aux associations les subventions détaillées ci-après à l'article 65748 correspondant aux associations ayant présentées un dossier. Des subventions pourront être versées en cours après réception de dossiers complets :

Association bénéficiaire	2022		2023		2024	
	Dotation	Ponctuelle	Dotation	Ponctuelle	Dotation	Ponctuelle
AMIS DE LA LECTURE	300 €		300 €			
Amis Randonneurs de Boisseron	100 €		100 €		100 €	
ANCIENS COMBATTANTS	100 €		100 €			
ASSOCIATION REVES	0 €		-	-		
BMS	350 €		350 €		350 €	
CHASSE DE ST HUBERT	100 €		100 €		100 €	
CIOCV	600 €			-		
Comité des fêtes		5 000 €		5 000 €		5 000 €
Concert électro		1 500 €		-		1 500 €
ENFANTS = ESPERANCE	300 €		300 €		300 €	
FETERANS	100 €		100 €			
FOYER RURAL	700 €		-	-		
LA RUE BUISSONIERE	100 €		-	-		
L'ART SELON BUXEDONE	200 €		-	-	200 €	
LES ESCOUTAIRES			300		300 €	
Le château			4000	1000		
MARCHE ET REVE			-	-		
OCCE (hypothèse de 230 enfants x 15 €)	3 450 €		3 090 €		2 700 €	
RASED	280 €		-	-		
RE-CREATION	1 000 €		1 000 €		1 000 €	500 €
Running Boisseron		500 €		500 €	500 €	
Triporteur			-	-	-	-
			16 240 €		12 550 €	

Il est demandé aux conseillers municipaux membres actifs de l'une des associations de ne pas participer au vote (si le quorum devait en être affecté, le vote peut être réalisé par ligne).

Pour les associations « comité des fêtes » M Drut Nicolas ne prend pas part au vote et pour l'association « ENFANTS=ESPERANCE » Mme Régine Jeanjean ne prend pas part au vote. Le quorum étant affecté, le vote ne peut donc être prononcé pour ces deux associations.

Cette précaution étant prise, les éléments ayant été débattus en commission vie quotidienne du 11 mars.

Le Conseil Municipal, pour les autres associations, délibère à l'unanimité et :

- AUTORISE le versement de subventions aux associations dont les montants sont prévus selon la liste ci-dessus.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Bernard Bridier

